



✓ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ✓ LISTE DE VÉRIFICATION



Aide financière pour les étudiants du Nunavut (AFÉN)

AFÉN

Ministère de l'Éducation
Éducation aux adultes et services
postsecondaires
C.P. 390 Arviat (Nunavut) X0C 0E0

Numéro sans frais 1 877 860 0680
Télécopieur sans frais 1 877 860 0167

VEUILLEZ UTILISER CETTE LISTE DE VÉRIFICATION AFIN DE COMPLÉTER VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE. VOUS VOUS ASSUREREZ AINSI QUE LE PROCESSUS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE NE SERA PAS RETARDÉ. IL EST IMPORTANT DE REMPLIR TOUS LES CHAMPS DE LA DEMANDE.

LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE INCOMPLÈTES PEUVENT RETARDER LE PROCESSUS DE TRAITEMENT.

- ✓ Assurez-vous de soumettre votre demande avant la date limite. **Les nouvelles dates limites sont le 15 juillet pour le semestre d'automne, le 15 novembre pour le semestre d'hiver et le 1^{er} mars pour les semestres de printemps et d'été.** Il est préférable de soumettre votre demande le plus tôt possible, cela même avant que vous ayez reçu la lettre confirmant votre inscription dans un établissement d'enseignement. Conservez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Veuillez écrire lisiblement. Les agents préposés à l'AFÉN doivent s'assurer que les renseignements fournis sur votre demande sont entrés correctement dans le système informatique de l'AFÉN.
- ✓ Assurez-vous de fournir les NAS et numéro d'assurance-maladie du Nunavut exacts. Le système informatique n'acceptera pas les numéros inexacts. Le processus de traitement de la demande sera retardé.
- ✓ Si vous recevez du soutien au revenu, vous devez aviser votre agent une fois que votre admissibilité à l'AFÉN a été confirmée.

✓ SECTION A : DATES RELATIVES À LA DEMANDE

Dates de début et de fin de l'année scolaire ou du semestre. Indiquez les dates approximatives si vous ne connaissez pas les dates exactes.

✓ SECTION B : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Nom et date de naissance.
- NAS et numéro de carte d'assurance maladie. L'AFÉN ne sera pas traitée sans ces numéros.

✓ SECTION C : RÉSIDENCE

Cette section doit être dûment remplie. Tous les renseignements sont sujets à une vérification.

✓ SECTION D : ADRESSE DOMICILIAIRE

- Cette adresse sera utilisée comme adresse permanente. Le formulaire T4A pour votre déclaration de revenus sera envoyé à cette adresse.
- Assurez-vous de fournir un numéro de téléphone où les agents préposés à l'AFÉN peuvent vous joindre.

✓ SECTION E : ÉDUCATION

Cette section doit être dûment remplie. Si vous n'êtes pas un bénéficiaire du Nunavut, vous devez remplir le formulaire *Résidence dans le Nord et scolarité (Northern Residency & Schooling Form)*.

✓ SECTION F : RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉPOUX(SE)/LE/LA CONJOINT(E) ET LES PERSONNES À CHARGE

- Nom de l'époux(se)/conjoint(e) de fait, date de naissance, NAS et numéro d'assurance-maladie.
- L'époux(se)/conjoint(e) de fait travaille à temps complet — cases oui/non ✓
- L'époux(se)/conjoint(e) de fait reçoit de l'assurance-chômage ou une indemnité de formation — cases oui/non ✓
- Noms, dates de naissance, NAS et numéros d'assurance-maladie de toutes les personnes à charge. Les renseignements manquants retarderont le fait de recevoir le montant adéquat d'aide financière. Veuillez écrire lisiblement et vérifier les numéros.

✓ SECTION G : ENTENTE DE DIVULGATION ET DÉCLARATION

Cette section doit être signée et datée. Une fausse déclaration peut mettre un terme aux versements de l'aide financière, entraîner le remboursement de l'aide versée et une possible poursuite en justice.

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

EN PLUS DU FORMULAIRE DE DEMANDE, LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE FOURNIS POUR COMPLÉTER LE TRAITEMENT DE L'AFÉN :

- ✓ **Lettre confirmant l'inscription dans un établissement d'enseignement** — Le bureau de l'AFÉN doit avoir une copie de ce document avant qu'il puisse effectuer les versements de l'aide financière.
- ✓ **Relevé de notes** — Si vous avez reçu de l'aide financière pour les étudiant(e)s (AFÉ) au cours des trois dernières années, vous devez fournir un relevé de notes pour cette période.
- ✓ **Formulaire de renseignements bancaires** — Vous devez soumettre vos renseignements bancaires. Vous devez avoir un compte bancaire afin de recevoir les versements. **Vous ne recevrez aucun versement si vous n'avez pas de compte bancaire.**
- ✓ **Formulaire *Résidence dans le Nord et scolarité*** — Si vous n'êtes pas un bénéficiaire du Nunavut, vous devez remplir ce formulaire afin de déterminer si vous pouvez recevoir une subvention de base et/ou un premier prêt.



Une fois inscrit dans un établissement d'enseignement, vous devez envoyer au bureau de l'AFÉN le *Formulaire d'inscription de l'étudiant(e)* dûment signé de votre part ET par votre établissement d'enseignement afin qu'il puisse commencer les versements.

